



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2013

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 4 juin 2013 à 19 h 35 et à laquelle sont présents les membres du conseil : M. GILLES SAURIOL, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. PATRICK THIFAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, M. DAVID MCKINLEY formant quorum sous la présidence de la mairesse madame MARLENE CORDATO.

Le directeur général ainsi que la greffière sont présents.

Madame la conseillère Lyne Levert a motivé son absence.

Au début de la séance, madame la mairesse invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Monsieur André Dupéré, décédé le 12 mai dernier à l'âge de 64 ans ;
- Madame Nathalie Lévesque, décédée le 22 mai dernier à l'âge de 39 ans ;
- Monsieur André Simoneau, décédé le 24 mai dernier à l'âge de 74 ans ;
- Madame Hélène Bolduc-Grenier, décédée le 26 mai dernier à l'âge de 85 ans. Madame Bolduc-Grenier est la mère de Dianne Grenier, greffière à la cour municipale ;
- Monsieur Maurice Lamarre, décédé le 30 mai dernier à l'âge de 87 ans ;

et exprime ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées.

RÉSOLUTION 2013-06-320
ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'ajouter les articles suivants :

- Article 16.1 - **Bris d'aqueduc majeur à l'intersection des boulevards de la Grande-Allée et du faubourg – Dépôt du rapport du service des travaux publics** – Prendre acte du dépôt.
- Article 41.1 – **Engagement d'un agronome contractuel à temps complet au Service d'urbanisme** – Autoriser l'engagement.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées aux membres du conseil par les citoyens présents et se résument comme suit :

Monsieur Jacques Roberge

- Demande à la ville d'imposer un moratoire sur l'implantation de compteurs intelligents par Hydro Québec.

Monsieur Romagnino

- Travaux sur la 6^e Avenue – Borne sur son terrain aurait été déplacée et l'égout n'aurait pas été remplacé – Demande à la Ville d'intervenir avant la terminaison des opérations d'asphaltage.

Madame Diane Dubois

- Remercie la mairesse, madame Beaudette ainsi que le Service des travaux publics pour l'épandage de l'abat poussière sur la terrasse Filion.

Monsieur Denis Marotte

- Suite aux événements concernant la Ville de Boisbriand et un conseiller, informe qu'il a déposé une plainte au Commissaire aux plaintes du ministère des Affaires municipales (...). Dépose une enveloppe à l'attention de chacun des conseillers.

Monsieur Martin Drapeau

- Demande au conseiller Patrick Thifault de démissionner et demande également à la mairesse de demander la démission de monsieur Thifault.

Monsieur Donald Yelle

- Situation sur le croissant Chaumont – Problèmes avec de jeunes adultes – feux non protégés dans cour arrière – courses automobiles – vente de drogue. A fait des représentations auprès de la police. Demande l'intervention de la Ville.

Madame Monique Boulais

- Contesté la façon dont le temps alloué à la période de question est calculé.

Madame Diane Dubois

- Déploire le fait que la terrasse Filion devient un dépotoir. Plusieurs personnes jettent du matériel au bout de la terrasse.

Monsieur Martin Drapeau

- Le conseil a-t-il le pouvoir d'abolir le comité des travaux publics ainsi que le comité consultatif d'urbanisme?
- Où en est-on dans l'établissement de la collecte de la voie humide à 3 voies? Quel est l'échéancier?

RÉSOLUTION 2013-06-321
SÉANCE D'INFORMATION – RÈGLEMENT RV-1441-011

Madame la mairesse Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du Règlement RV-1441-011 et les conséquences de son adoption :

RV-1441-011 : Règlement RV-1441-011 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait aux garages privés et aux remises à jardin.

Période de questions

Après avoir expliqué le Règlement RV-1441-011, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

À cette occasion, deux questions ont été adressées à ce sujet.

RÉSOLUTION 2013-06-322
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2013, tel que rédigé.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-06-323
RÈGLEMENT RV-1441-008 – ADOPTION

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 7 mai 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1441-008 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'augmentation du rapport planchers/terrain maximal des bâtiments dans la zone R-3 513.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-06-324
RÈGLEMENT RV-1441-010 – ADOPTION

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé des avis de motion donnés sous les numéros 2013-03-121 et 2013-05-257;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1441-010 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait à l'usage « bar, resto-bar et discothèque » dans les zones C-3 403, C-3 405 et R-5 408 et en prévoyant le nombre maximal d'endroits destinés à l'usage resto-bar dans la zone C-3 406.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-06-325
RÈGLEMENT RV-1442-001 – ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 7 mai 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1442-001 modifiant le Règlement RV-1442 sur la construction.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-06-326
RÈGLEMENT RV-1447-004 – ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 7 mai 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1447-004 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-06-327
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-009 – ADOPTION

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le premier Projet de règlement RV-1441-009 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'agrandissement de la zone industrielle I-1 480 à même la zone résidentielle R-1 475 et diverses dispositions normatives.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-06-328
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE prendre acte du dépôt par la greffière des certificats attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement du 22 mai 2013 pour les règlements suivants :

RV-1543 : Règlement décrétant des travaux de réfection du pont de l'Île Morris et leur financement par emprunt;

RV-1544 : Règlement autorisant l'acquisition d'équipements pour divers parcs et leur financement par emprunt.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-06-329
RÈGLEMENT RV-1545 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Denis Hébert donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1545 décrétant l'acquisition d'une autopompe pour le Service de sécurité incendie et son financement par emprunt.

RÉSOLUTION 2013-06-330
RÈGLEMENT RV-1546 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Denis Hébert donne avis de motion de la présentation subséquente du Règlement RV-1546 décrétant la construction d'un parc de planche à roulettes au parc Jean-Jacques-Rousseau et son financement par emprunt.

RÉSOLUTION 2013-06-331
RÈGLEMENT RV-1547 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Denis Hébert donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1547 décrétant des travaux d'aménagement d'un parc dans le Faubourg Boisbriand et leur financement par emprunt.

RÉSOLUTION 2013-06-332
RÈGLEMENT RV-1548 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Denis Hébert donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1548 décrétant le retrait du caractère de rue d'une partie du lot 2 506 669 longeant le boulevard de la Grande-Allée.

RÉSOLUTION 2013-06-333
RÈGLEMENT RV-1549 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Denis Hébert donne avis de motion pour la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1549 prévoyant l'acquisition d'équipements et décrétant divers travaux dans les parcs et terrains de jeux pour l'année 2013 et leur financement par emprunt.

RÉSOLUTION 2013-06-334
RÈGLEMENT RV-1550 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Denis Hébert donne avis de motion pour la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1550 prévoyant l'acquisition d'un système de son pour l'aréna et son financement par emprunt.

RÉSOLUTION 2013-06-335
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'accuser réception du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, pour la période du 25 avril au 22 mai 2013, conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-06-336
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accuser réception du dépôt par le trésorier du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 avril au 15 mai 2013 montrant un total des activités de 4 315 375,68 \$.

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	3 425 584,45	
Activités financières d'investissement	348 616,06	
Total des chèques fournisseurs		3 774 200,51
Salaires – Dépenses	870 553,01	
Salaires - Déductions	(329 377,84)	
Total des salaires nets		541 175,17
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		4 315 375,68

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-06-337
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie, en date du 15 mai 2013, révisée les 22 et 30 avril 2013, montrant un total de 20 249,80 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-06-338
EMPRUNTS AU FONDS DE ROULEMENT**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser le trésorier de la Ville à emprunter au fonds de roulement la somme suivante, remboursable sur une période de trois (3) ans, à savoir

A) 10 000 \$ pour l'augmentation du projet FR-789 déjà existant pour l'acquisition d'une grille de départ pour la piste BMX située au parc René-Lévesque.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-06-339
SOUMISSIONS – TRAVAUX D'AJOUT D'UN CHALET AINSI QUE LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PATINOIRE ET DES SENTIERS AU PARC JEAN-JACQUES-ROUSSEAU – CONTRAT 2012-1263-1 – RÈGLEMENT RV-1523**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux d'ajout d'un chalet ainsi que le réaménagement de la patinoire et des sentiers au parc Jean-Jacques-Rousseau, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Norexco inc. 4663, route 117 Nord Ste-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2Z8	542 902,75 \$
Construction Hugo Alary (CHA) inc. 2385, boul. du Curé-Labelle Saint-Jérôme (Québec) J7Y 5E9	606 953 \$
Quadrax & associés EG 1875, rue Gutenberg Laval (Québec) H7S 1A1	671 000 \$
Céleb Construction Itée 3850, Place de Java, bureau 100 Brossard (Québec) J4Y 0C4	695 000 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité des offres reçues a été analysée par monsieur Jean-Marc Coursol, architecte ainsi que par le Service juridique de la Ville.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière adjointe, le 28 mai 2013.

D'accepter l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, soit Norexco inc., au montant de 542 902,75 \$ comprenant toutes les taxes, pour les travaux d'ajout d'un chalet ainsi que le réaménagement de la patinoire et des sentiers au parc Jean-Jacques-Rousseau – Contrat 2012-1263-1.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1523.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-06-340
SOUMISSIONS – ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR AUTOPOMPE-
CITERNE – CONTRAT 2013-1326 – RÈGLEMENT RV-1506**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'équipements pour autopompe-citerne, la Ville a reçu quatre (4) soumissions, dont l'une est irrecevable et les trois (3) autres non conformes, selon l'analyse faite par le Service de sécurité incendie et le Service juridique de la Ville.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière adjointe, le 28 mai 2013.

DE rejeter les offres reçues pour l'achat d'équipements pour autopompe-citerne - Contrat 2013-1326.

D'autoriser le Service de sécurité incendie à recommencer le processus d'achat pour ces équipements.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-06-341
SOUMISSIONS – ACQUISITION D'UN CAMION 6 ROUES FORD F-550
CHÂSSIS 2013 – CONTRAT 2013-1330 – RÈGLEMENT RV-1534**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un camion 6 roues Ford F-550 châssis 2013, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Blainville Ford inc. 600, boulevard Curé-Labelle Blainville (Québec) J7C 2H9	49 523,18 \$
Des Laurentides Ford inc. 155, boulevard Lachapelle St-Jérôme (Québec) J7Z 7L2	50 146,35 \$
Ventes Ford Élite (1978) inc. 2171, boulevard Labelle St-Jérôme (Québec) J7Y 1T1	50 583,25 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité des offres reçues a été analysée par monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics ainsi que par le Service juridique de la Ville;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière adjointe, le 28 mai 2013.

D'accepter l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, soit Blainville Ford inc., au montant de 49 523,18 \$ toutes taxes incluses, pour l'acquisition d'un camion 6 roues Ford F-550 châssis 2013 - Contrat 2013-1330.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1534.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-06-342
SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS POUR PLANS ET
DEVIS DÉFINITIFS, LA PRÉPARATION DES DOCUMENTS D'APPEL
D'OFFRES AINSI QUE POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT DU PARC PGA (STATIONNEMENT, PARC À
CHIENS, LIEU COMMÉMORATIF, ETC. – CONTRAT 2013-1333**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour plans et devis définitifs, la préparation des documents d'appel d'offres ainsi que pour la surveillance des travaux d'aménagement du parc PGA, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES
Cima + 740, rue Notre-Dame Ouest Bureau 900, 4 ^e étage Montréal (Québec) H3C 3X6

Dessau 1200, boulevard Saint-Martin Ouest Bureau 300 Laval (Québec) H7S 2E4
--

Genivar inc. 2525, boulevard Daniel-Johnson Bureau 525 Laval (Québec) H7T 1S9
--

ATTENDU que les offres reçues ont été évaluées par les membres du comité de sélection nommés par le directeur général de la Ville, conformément à la Politique de gestion contractuelle adoptée le 18 janvier 2011.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière adjointe, le 28 mai 2013.

D'accepter l'offre de Dessau, étant le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, pour un montant de 59 041,77 \$, toutes taxes incluses, pour les services professionnels pour plans et devis définitifs, la préparation des documents d'appel d'offres ainsi que pour la surveillance des travaux d'aménagement du parc PGA – Contrat 2013-1333.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-06-343
CENTRE DE CRÉATION-PRODUCTION-DIFFUSION DE BOISBRIAND –
DÉPÔT DU RÉSUMÉ DU RAPPORT D'ANALYSE DE POTENTIEL DE
FINANCEMENT**

Attendu la résolution 2012-06-307 adoptée le 5 juin 2012, par laquelle le conseil municipal a accordé un mandat à la firme Épisode pour l'analyse de potentiel de financement du projet du centre de création-production-diffusion de Boisbriand;

Attendu que toutes les étapes ont été réalisées conformément au mandat accordé.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

De déposer le résumé du rapport d'analyse de potentiel de financement du projet du centre de création-production-diffusion de Boisbriand préparé par la firme Épisode en date de mars 2013.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-06-344

BRIS D'AQUEDUC MAJEUR À L'INTERSECTION DES BOULEVARDS DE LA GRANDE-ALLÉE ET DU FAUBOURG – DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU le bris majeur d'aqueduc survenu à l'intersection des boulevards de la Grande-Allée et du Faubourg, le 26 avril 2013, lequel a placé la Ville dans une situation d'urgence;

ATTENDU que ce bris a nécessité l'intervention rapide de différents services municipaux, d'entrepreneurs privés ainsi que l'acquisition de matériel;

ATTENDU les dispositions de l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes prévoyant que dans un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population où à détériorer sérieusement les équipements municipaux, le maire peut décréter toute dépense qu'il juge nécessaire et octroyer tout contrat nécessaire pour remédier à la situation, à la condition qu'il soit déposé un rapport motivé au conseil dès la première assemblée qui suit;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des travaux publics, du 24 mai 2013, ayant trait aux coûts reliés à cet événement.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

DE prendre acte du dépôt du rapport du directeur du Service des travaux publics, du 24 mai 2013 ayant trait au bris d'aqueduc majeur à l'intersection des boulevards de la Grande-Allée et du Faubourg.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-06-345
TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE BOULEVARD DU CURÉ-BOIVIN (PTIE), LA 6^E AVENUE (PTIE), LA RUE CHAMPLAIN (PTIE), LA RUE DE BOISBRIAND (PTIE) ET LA RUE CHARLEVOIX (PTIE) – MANDAT PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE – DEMANDE D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES – CONTRAT 2012-1273**

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du 21 août 2012, le conseil municipal a adopté la résolution 2012-08-404 mandatant Groupe Qualitas pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection sur le boulevard du Curé-Boivin (ptie), la 6e Avenue (ptie), la rue Champlain (ptie), la rue De Boisbriand (ptie) ainsi que la rue de Charlevoix (ptie) (contrat 2012-1273), au montant de 35 814,71 \$ (toutes taxes incluses);

ATTENDU que la soumission était basée sur une estimation pour le temps du personnel de même que pour l'équipement et les essais requis, et qu'en raison de l'ajout de travaux et de la prolongation du délai de réalisation desdits travaux, des essais additionnels ont dû être réalisés;

ATTENDU que des sols contaminés ont été trouvés sur le boulevard du Curé-Boivin, sur la 6^e Avenue ainsi que sur la rue De Boisbriand et que cela a nécessité des expertises particulières supplémentaires;

ATTENDU qu'en raison de l'urgence des travaux, la direction générale de la Ville a autorisé les études supplémentaires;

ATTENDU qu'il y a lieu d'entériner les avenants suivants :

# 1 – 15 janvier 2013 <i>Offre Qualitas : 2037L-B02 (G12644- D-pro-2)</i>	Caractérisation environnementale des sols en raison de la présence de sols contaminés <i>Boulevard du Curé-Boivin</i>	2 400 \$ (sans taxes)
# 2 – 15 janvier 2013 <i>Offre Qualitas : 2037L-B02 (G12644- D-pro-2)</i>	Caractérisation environnementale des sols en raison de la présence de sols contaminés <i>6^e Avenue et De Boisbriand</i>	7 200 \$ (sans taxes)
# 3 – 10 mai 2013 <i>Offre Qualitas : PB2187L-3</i>	Caractérisation environnementale complémentaire des sols <i>De Boisbriand</i>	9 900 \$ (sans taxes)
#4 – à venir	À venir potentiellement, selon les résultats de l'analyse des sols de la rue De Boisbriand et selon les besoins de suivi	± 8 000 \$ (sans taxes); mais s'il y a contamination des sols, le montant sera plus élevé

ATTENDU que ces honoraires supplémentaires au montant de 31 618,13 \$ (taxes incluses) seront imputés au Règlement RV-1521, lequel prévoit les fonds disponibles.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accepter la demande

D'accepter la demande d'honoraires professionnels supplémentaires de Groupe Qualitas au montant de 31 618,13 \$ (toutes taxes incluses);

D'autoriser le directeur général à approuver l'avenant n° 4, lequel demeure à venir;

D'imputer la dépense au Règlement RV-1521.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-06-346
DÉLÉGATION – TABLE DE CONCERTATION SUR LA PAUVRETÉ
THÉRÈSE-DE BLAINVILLE**

ATTENDU le point 4.1 du Plan stratégique 2012-2016 de la Ville de Boisbriand, lequel prévoit la réalisation d'une étude en 2014 sur les besoins en matière de logements subventionnés;

ATTENDU les démarches entreprises par la Table de concertation sur la pauvreté Thérèse-de-Blainville visant à doter la région de logements pour les gens à faible revenu;

ATTENDU l'étude réalisée en septembre 2011 par le Centre de santé et de services sociaux de Thérèse-De Blainville sur l'état de situation et les perspectives de développement du logement social et communautaire dans la MRC Thérèse-De Blainville;

ATTENDU que les citoyens de la Ville de Boisbriand ont des besoins en termes de logements;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand est disposée à collaborer avec les différents partenaires locaux et régionaux afin de mettre en place une disponibilité de logements abordables;

ATTENDU la recommandation du comité d'orientation et de développement stratégique du 21 mai 2013.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

DE déléguer les personnes suivantes pour représenter la Ville au comité de la Table de concertation sur la pauvreté Thérèse-de-Blainville, volet logement communautaire, à savoir :

- Madame Ève Bélanger, chef de section, culturel et communautaire
- Monsieur René Lachance, directeur général.
- Monsieur Denis LeChasseur, directeur du Service d'urbanisme

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-06-347
ENTENTE D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS ET D'EXONÉRATION DE
RESPONSABILITÉ**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer une entente d'utilisation des équipements et d'exonération de responsabilité avec Super Aqua Club inc. pour encadrer l'utilisation des infrastructures présentes sur le site récréatif dans le cadre d'opérations de pratiques de sauvetage en hauteur par le Service de sécurité incendie.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-06-348
TRAVAILLEUR DE RUE – SIGNATURE D'UNE ENTENTE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer une entente avec l'Écluse des Laurentides pour le renouvellement des services d'un travailleur de rue sur le territoire de la Ville de Boisbriand pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

D'autoriser une dépense de 20 000 \$ imputable au poste budgétaire 02 710 06 419.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-06-349
MANDAT AUX PROCUREURS – CARRIÈRE MATHERS – INJONCTION –
DOSSIER P-420**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APRÈS DISCUSSION APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE mandater Me Mathieu Quenneville de l'étude Prévost Fortin D'Aoust, à entreprendre toutes les procédures nécessaires pour enjoindre Carrière Mathers à cesser tous travaux visant l'agrandissement de la carrière sur les parties de lots 2 109 387 et 2 109 855 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne et ce, dès qu'il sera constaté la poursuite des travaux ou activités en ce sens.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-06-350
SIGNATURE D'UN « REÇU-QUITTANCE ET TRANSACTION » -
DOSSIER GESTISPORTS INC. ET STÉPHANE LACOMBE – DOSSIER
P-401**

ATTENDU l'entente de règlement hors cour intervenue dans le dossier opposant la Ville de Boisbriand à Gestisports inc. et Stéphane Lacombe, Cour du Québec, numéro 700-22-026079-110;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'autoriser le trésorier à signer un « Reçu, quittance et transaction » en règlement complet et final du litige opposant la Ville de Boisbriand à Gestisports inc. et Stéphane Lacombe, dans le dossier Cour du Québec, numéro 700-22-026079-110

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-06-351
VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 2 506 669 DU CADASTRE DU QUÉBEC
– BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE – DOSSIER 1875**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL

APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver la poursuite des procédures de la demande de dérogation mineure présentée par Gestion Vadco inc., laquelle a obtenu la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (recommandation R-13-CU-2368);

D'accepter la vente en faveur de Gestion Vadco inc. d'une partie du lot 2 506 669, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour la somme de 12 300 \$ payable comptant, selon les termes et conditions prévus à la promesse d'achat signée le 21 mai 2013.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-06-352
AUTORISATION PERMANENTE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC MUNICIPAL – 231, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE - SIGNATURE

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer une « Autorisation permanente d'occupation du domaine public municipal » permettant d'occuper une partie du lot 2 109 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie de 63,3 mètres carrés avec 9230-3874 Québec inc. pour la période du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2018.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-06-353
AUTORISATION PERMANENTE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC MUNICIPAL – 206, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE - SIGNATURE

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer une « Autorisation permanente d'occupation du domaine public municipal » permettant d'occuper une partie du lot 2 109 866 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, étant l'emprise du chemin de la Grande-Côte, d'une superficie de 148,51 mètres carrés avec Louis Boucher et Sonia Boutet, pour la période du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-06-354
CABANES À PÊCHE SUR LA RIVIÈRE DES MILLE-ÎLES 2013-2014 –
RECONDUCTION DU PROJET PILOTE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE reconduire pour la saison hivernale 2013-2014, le projet pilote pour l'installation de cabanes à pêche sur la rivière des Mille-Îles.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-06-355
DEMANDE D'AUTORISATION – TOURNÉE « OCCASION EN OR » -
FAUBOURG BOISBRIAND**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser la demande adressée à la Ville par Gestion Centre d'Achat Faubourg Boisbriand inc., par son mandataire Service de gestion Centrecorp ltée, pour la tenue de l'événement « La tournée Occasion en Or », devant avoir lieu du 11 au 16 juin 2013 inclusivement sur le site du Faubourg Boisbriand.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-06-356
TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – DEMANDE DE PROLONGATION DE
L'ACCORD DE PRINCIPE AUPRÈS DU MINISTRE DE LA CULTURE ET
DES COMMUNICATIONS**

ATTENDU qu'en vertu du programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications, la Ville de Boisbriand a reçu le 19 novembre 2009 un accord de principe pour l'agrandissement de la bibliothèque;

ATTENDU qu'en vertu dudit programme, cet accord a été prolongé pour une période de deux ans, soit jusqu'au 19 novembre 2013 par une lettre de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Mme Christine St-Pierre, datée du 7 juillet 2011;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a adopté un règlement d'emprunt prévoyant l'établissement d'études et de plans et devis pour l'agrandissement de la bibliothèque, soit le RV-1486;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand est en préparation afin de réaliser les étapes d'études de faisabilité et de définition du projet, et ce, conformément au document intitulé "Processus d'élaboration d'un projet de construction – Guide à l'intention des professionnels du ministère, responsables des projets d'immobilisation" fourni par le ministère de la Culture et des Communications et de la Condition féminine;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand désire s'assurer que l'accord de principe du 19 novembre 2009 puisse être prolongé de nouveau.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

DE demander au ministre de la Culture et des Communications de prolonger pour une seconde période de deux ans, l'accord de principe du 19 novembre 2009 reportant l'échéance au 19 novembre 2015 pour le projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque municipale.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-06-357
**PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE CRÉATION-
PRODUCTION-DIFFUSION – DEMANDE DE PROLONGATION DE
L'ACCORD DE PRINCIPE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET
DES COMMUNICATIONS**

ATTENDU qu'en vertu du programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications, la Ville de Boisbriand a reçu le 19 novembre 2009 un accord de principe pour la construction de son futur centre de création-production-diffusion;

ATTENDU qu'en vertu dudit programme, cet accord a été prolongé pour une période de deux ans, soit jusqu'au 19 novembre 2013 par une lettre de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Mme Christine St-Pierre, datée du 7 juillet 2011;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a réalisé les étapes d'études de faisabilité et définition du projet, et ce, conformément au document intitulé « Processus d'élaboration d'un projet de construction – Guide à l'intention des professionnels du ministère, responsables des projets d'immobilisation » fourni par le ministère de la Culture et des communications et de la Condition féminine;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a déposé au printemps 2012 l'étude de faisabilité et la définition du projet à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine afin d'enclencher les étapes de construction du centre de création-production-diffusion de Boisbriand et que nous sommes en attente d'une réponse du ministère de la Culture et des Communications.

ATTENDU que la Ville de Boisbriand désire s'assurer que l'accord de principe du 19 novembre 2009 puisse être prolongé de nouveau.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE demander au ministre de la Culture et des Communications de prolonger pour une seconde période de deux ans, l'accord de principe du 19 novembre 2009 reportant l'échéance au 19 novembre 2015, pour le projet de construction du Centre de création-production-diffusion.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-06-358
RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS
D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES PRÉSENTÉE PAR ÉCO-
NATURE – LOTS 3 008 730 ET 3 008 731 (ÎLE THIBAULT)**

ATTENDU qu'en date du 12 avril 2013, Éco-Nature soumettait à la Commission municipale du Québec, une demande relative à la révision périodique de la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières (Réf. : CMQ-59777);

ATTENDU qu'en vertu de l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission municipale doit consulter la Ville pour connaître son opinion à l'égard de cette révision périodique;

ATTENDU que cette demande vise à reconduire la reconnaissance de l'organisme mentionné ci-haut aux fins d'exempter des taxes foncières, l'immeuble situé à l'île Thibault (lots 3 008 730 et 3 008 731) et dont il est le seul utilisateur;

ATTENDU que les activités de cet organisme sont tout à fait en accord avec la politique de la Ville en matière d'éducation et de protection du milieu naturel;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver la demande de révision périodique présentée à la Commission municipale du Québec par Éco-Nature, aux fins d'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé à l'Île Thibault sur les lots 3 008 730 et 3 008 731 du cadastre du Québec (anciennement lot 938).

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-06-359
RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS
D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES PRÉSENTÉE PAR ÉCO-
NATURE – LOTS 3 008 728 (ÎLE LEFEBVRE)**

ATTENDU qu'en date du 12 avril 2013, Éco-Nature soumettait à la Commission municipale du Québec, une demande relative à la révision périodique de la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières (Réf. : CMQ-59778);

ATTENDU qu'en vertu de l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission municipale doit consulter la Ville pour connaître son opinion à l'égard de cette révision périodique;

ATTENDU que cette demande vise à reconduire la reconnaissance de l'organisme mentionné ci-haut aux fins d'exempter de toute taxe foncière,

l'immeuble situé à l'île Lefebvre (lot3 008 728) et dont il est le seul utilisateur;

ATTENDU que les activités de cet organisme sont tout à fait en accord avec la politique de la Ville en matière d'éducation et de protection du milieu naturel;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'approuver la demande de révision périodique présentée à la Commission municipale du Québec par Éco-Nature, aux fins d'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé à l'Île Lefebvre.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-06-360
FÊTE FAMILIALE D'HIVER 2014**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE confier au Service des loisirs l'organisation de la Fête familiale d'hiver 2014 devant avoir lieu les 31 janvier et 1^{er} février 2014, selon la proposition soumise par le Service des loisirs.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-06-361
PROCLAMATION – JOURNÉE DE LA CULTURE 2013**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE proclamer à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec « *Journées de la culture* », le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à l'épanouissement de la culture sur son territoire.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-06-362
APPUI AU LIVRE BLANC MUNICIPAL « L'AVENIR A UN LIEU » DE
L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

ATTENDU que le 23 novembre 2012, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a procédé au lancement du Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu »;

ATTENDU que le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » est le fruit d'une très vaste consultation qui a été amorcée il y a près de deux ans et

que ce chantier sur l'avenir des municipalités est un projet inclusif et collectif qui s'est inspiré premièrement d'une consultation citoyenne, puis du rapport d'un Comité de sages et d'avis de nombreux experts parmi lesquels on y retrouve des universitaires, juristes et fiscalistes;

ATTENDU que ce chantier s'est concrétisé par les travaux des élues et élus municipaux et représentants des municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec;

ATTENDU que le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » porte sur l'avenir des municipalités et en propose une vision renouvelée en définissant la municipalité comme un lieu qui place la personne et la famille au centre de ses préoccupations, son développement reposant sur les valeurs du développement durable et de l'éthique et sa gestion favorisant la participation citoyenne, la transparence et l'imputabilité;

ATTENDU que le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » propose un nouveau partenariat Québec-municipalités basé sur les principes de subsidiarité, d'efficacité et de bonne gouvernance favorisant le renforcement de la démocratie locale ainsi qu'une réforme fiscale et financière permettant un meilleur contrôle des dépenses et une diversification des sources de revenus;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'appuyer le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » de l'UMQ qui propose des changements profonds dont deux propositions maîtresses, soit une Charte des municipalités du Québec pour rapprocher les décisions du citoyen et une réforme fiscale et financière qui sort les municipalités de la dynamique actuelle ainsi que sept engagements du milieu municipal regroupés en 31 recommandations;

De transmettre la résolution adoptée à la Première ministre du Québec, Mme Pauline Marois; au MAMROT à M. Sylvain Gaudreault, ministre et à l'UMQ à Mme Josée Maryse Sauvageau, conseillère spéciale à la direction générale.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-06-363 STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois d'avril 2013 montrant un total mensuel de 1 295 331 \$ et un cumulatif de 25 505 382 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-06-364
REFUS D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ORÉADE ESTHÉTIQUE – ENSEIGNE AU MUR – 90B CHEMIN DE LA
GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 106

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

De refuser, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 mai 2013 portant le numéro R-13-CU-2349, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Oréade Esthétique » au 90B, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 106.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-06-365
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – ZIBO – 2805, PROMENADE ST-HONORÉ – ZONE
C-3 406

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 mai 2013 portant le numéro R-13-CU-2359 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et à la Politique d'affichage du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Zibo » au 2805, promenade St-Honoré, dans la zone C-3 406 et plus amplement décrite à la description et simulation visuelle des enseignes murales préparées par Le Groupe MédiaGraphe, datées du 24 avril 2013.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-06-366
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR ET SUR POTEAU – MATELAS PRIX SÉLECT –
388, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 214

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 mai 2013 portant le numéro R-13-CU-2353 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseignes pour le projet « Matelas Prix Sélect » au 388, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 214 et plus amplement décrite aux plans détaillés et simulation couleur des enseignes, le tout préparé par monsieur Frédéric Turenne, en date du 22 avril 2013 en 3 feuillets

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-06-367
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR ET SUR POTEAU – ALYSÉ & COLLECTIONS –
3024, CHEMIN DE LA RIVIÈRE-CACHÉE – ZONE C-2 430

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 mai 2013 portant le numéro R-13-CU-2355 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseignes pour le projet « Alysé & Collections » au 3024, chemin de la Rivière-Cachée, dans la zone C-2 430 et plus amplement décrite aux documents suivants :

- Simulation de l'enseigne sur poteau, préparée par Groupe Corlab inc., sans titre et sans date et comportant 1 page;
- Simulation et description de l'enseigne au mur, préparée par Services d'enseignes Lumi-vert, sans titre, daté du 23 avril 2013 et comportant 2 pages;
- Photographie de l'ensemble du bâtiment.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-06-368
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR ET SUR POTEAU – SUSHI ENSHOKU – 57,
CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 108

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 mai 2013 portant le no R-13-CU-2352 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseignes pour le projet « Sushi Enshoku » au 57, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 108 et plus amplement décrite aux documents suivants :

- Simulation et description de l'enseigne sur poteau, préparée par Enseignes Direct, sans titre et sans date et comportant 1 page;
- Simulation et description de l'enseigne au mur, préparée par Enseignes Direct, sans titre et sans date et comportant 2 pages;
- Photographie de l'ensemble du bâtiment.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-06-369
APPROBATION DU PROJET RÉVISÉ – ENSEIGNE SUR POTEAU –
EGGSPERTISE – 383, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 239**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 mai 2013 portant le numéro R-13-CU-2351 et conformément au Règlement R-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne sur poteau pour le projet Eggspertise » au 383, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 239 et plus amplement décrite à la description et simulation visuelle de l'enseigne sur poteau, préparée par Enseignes et lettrages RD Design, datée du 9 avril 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-06-370
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – BEAUTÉ SANTÉ PLUS – 31, CHEMIN DE LA
GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 108**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 mai 2013 portant le numéro R-13-CU-2350 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Beauté Santé Plus » 31, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 108 et plus amplement décrite aux descriptions et simulations visuelles de l'enseigne murale préparées par Le Grand Lettreur Plus, portant le numéro de dessin #BSP-001, datées du 8 avril 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-06-371
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR – MONDOU – 2314, BOULEVARD DU FAUBOURG
– ZONE C-3 403**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 21 mai 2013 portant le numéro R-13-CU-2370 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseignes pour le projet « Mondou » au 2314, boulevard du Faubourg dans la zone C-3 403 et plus amplement décrite aux documents suivants :

- Descriptions et simulations visuelles des enseignes murales, comportant trois (3) pages, préparées par la compagnie Enseignes UNI-D, révisées en date du 9 mai 2013, portant le numéro de dessin 024-041-R2;

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-06-372
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – NETTOYEUR ALAIN – 3016, CHEMIN DE LA
RIVIÈRE-CACHÉE – ZONE C-2 430

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
 APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'approuver, conformément aux commentaires exprimés au comité consultatif d'urbanisme du 3 avril 2013 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Nettoyeur Alain » au 3016, chemin de la Rivière-Cachée dans la zone C-2 430 et plus amplement décrite aux documents suivants :

- Simulation de l'enseigne;
- Description de l'enseigne, préparée par Enseigne & Lettrage Désir inc., nommée Nettoyeur Alain, datée du 16 avril 2013, comportant 1 page;
- Photographie de l'ensemble du bâtiment.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-06-373
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION
D'UN BÂTIMENT DE TYPE MULTIFAMILIAL JUMELÉ – 3220 À 3230,
AVENUE MOISHE – ZONE R-3 513

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
 APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 mai 2013 portant le numéro R-13-CU-2361 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour le bâtiment multifamilial jumelé à être implanté aux 3220 à 3230, avenue Moïshe, dans la zone R-3 513, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par monsieur Michel Anastasiu, architecte, projet 201112 et révisé le 7 janvier 2013;
- Une série de plans d'architecture préparés et signés par monsieur Michel Anastasiu, architecte, datés du 7 janvier 2013 et portant le numéro de projet 201112 et comprenant les planches 2 à 8;
- 2 perspectives couleur préparées par Illustra;
- Échantillons de matériaux

Cette approbation est conditionnelle à :

- L'entrée en vigueur du Règlement RV-1441-008;
- La signature de servitudes de passages et stationnement en faveur de la Ville;
- La signature d'une entente avec le Service du génie pour la gestion des ordures et matières recyclables.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-06-374
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION
D'UN BÂTIMENT DE TYPE MULTIFAMILIAL JUMELÉ – 3240 À 3250,
AVENUE MOISHE – ZONE R-3 513**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 mai 2013 portant le numéro R-13-CU-2362 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour le bâtiment multifamilial jumelé à être implanté aux 3240 à 3250, avenue Moïshe, dans la zone R-3 513, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par monsieur Michel Anastasiu, architecte, projet 201112 et révisé le 7 janvier 2013;
- Une série de plans d'architecture préparés et signés par monsieur. Michel Anastasiu, architecte, datés du 7 janvier 2013 et portant le numéro de projet 201112 et comprenant les planches 2 à 8;
- 2 perspectives couleur préparées par Illustra;
- Échantillons de matériaux

Cette approbation est conditionnelle à :

- L'entrée en vigueur du Règlement RV-1441-008;
- La signature de servitudes de passages et stationnement en faveur de la Ville;
- La signature d'une entente avec le Service du génie pour la gestion des ordures et matières recyclables.

RÉSOLUTION 2013-06-375
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE MODIFICATION DES
FAÇADES ET AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT – 6455, RUE DORIS-
LUSSIER - ZONE I-2 481

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 mai 2013 portant le numéro R-13-CU-2357 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour la modification des façades et l'agrandissement du 5^e étage du bâtiment en construction situé au 6455, rue Doris-Lussier, dans la zone I-2 481, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Une série de plans d'architecture préparée par Éric Desjardins, architecte, révision datée du 17 mai 2013, portant le numéro de projet 12434 et comprenant les feuillets A100, A101, A200 à A205, A300 à A303, A400, A500, A501, A600, A700 à A705, A800, A900, A901, A1000 et A1001;
- Échantillons des matériaux.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-06-376
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AGRANDISSEMENT
D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE – PAVAGE DION – 20 855, CHEMIN DE
LA CÔTE NORD - ZONE I-3 482

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 21 mai 2013 portant le numéro R-13-CU-2374 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le concept architectural pour l'agrandissement d'un bâtiment accessoire implanté au 20 855, chemin de la Côte Nord, dans la zone I-3 482, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Plans d'architecture d'exécution (implantation, plan du rez-de-chaussée, élévations et détails), préparés par Fernando De Marco, architecte et daté du 13 mai 2013, feuillets A-100 à A-104;
- Une perspective couleur et une nouvelle perspective noir et blanc, préparée par Première Design Construction datée du 7 mai 2013;
- Plan de situation (compilation), préparé par Denis Deslauriers, arpenteurs-géomètres, minute : 14680, dossier P97-116 (17067) en date du 23 juillet 2012;
- Plan d'implantation, centre du jardin Dion en date du 3 février 2012;
- Échantillons des matériaux.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-06-377
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGEMENT
PAYSAGER – BÂTIMENT B-1 – FAUBOURG BOISBRIAND, SECTEUR
COMMERCIAL – 3150, AVENUE DES GRANDES TOURELLES - ZONE
C-3 406

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 mai 2013 portant le numéro R-13-CU-2356 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante commerciale, le plan d'aménagement paysager pour le Bâtiment B-1 localisé au 3150, avenue des Grandes Tourelles, dans la zone C-3 406.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-06-378
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION ET
CONCEPT ARCHITECTURAL – BÂTIMENT G-1 C (FUTUR SITE DU
RESTAURANT ZIBO) – 2805, PROMENADE ST-HONORÉ – ZONE
C-3 406

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 mai 2013 portant le numéro R-13-CU-2358 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, le concept architectural ainsi que la demande de permis de construction pour le bâtiment G-1 C (futur restaurant Zibo) à être implanté au 2805, promenade St-Honoré, dans la zone C-3 406 et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Plan d'architecture, préparé par David Smith Architecte, daté du 24 avril 2013, portant le numéro DS-1270, pages A-00 à A-14;
- Plan d'implantation, préparé par David Smith Architecte, daté du 24 avril 2013;
- Deux perspectives 3D couleur, préparées par David Smith Architecte;
- Panneau d'échantillons des matériaux de revêtement extérieur;

Le plan d'aménagement paysager devra être accepté avant la délivrance du permis de construction.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-06-379
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CONCEPT ARCHITECTURAL –
MAISONS DE VILLE – RUE PAPINEAU – ZONE R-3 126-1**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 21 mai 2013 portant le numéro R-13-CU-2373 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de modification du concept architectural pour le projet de maisons de ville sur la rue Papineau dans la zone R-3 126-1 plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Perspective 3D couleur de l'élévation avant, préparée par Illustra, datée du 21 mai 2013;
- Perspective 3D couleur de l'élévation arrière, préparée par Illustra, datée du 21 mai 2013;
- Perspective 3D couleur de l'élévation latérale (donnant sur la rue Papineau), préparée par Illustra, datée du 21 mai 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-06-380
REFUS D'UNE DEMANDE DE CONCEPT ARCHITECTURAL – MINI-
ENTREPÔT PRO-JEK – 92, RUE PRÉVOST – ZONE I-2 133-1**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

De refuser, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 mai 2013 portant le numéro R-13-CU-2360, le concept architectural pour le projet « Mini-entrepôt Pro-Jek » à être implanté au 92, rue Prévost, dans la zone I-2 133-1, tel que présenté par Mohsen Bichai, architecte, en date du 25 avril 2013 et révisé le 8 mai 2013, sous le numéro de dossier MB12280.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-06-381
CHANGEMENT D'ADRESSE**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver la demande de changement d'adresse des propriétaires du 3645, chemin de la Rivière-Cachée pour le 3645, rue du Roi-René.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-06-382
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires pour le mois de mai 2013, tel que dressé conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-06-383
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant :

Émilie Rochette-Jalbert	Animatrice responsable à l'@dobase à compter du 5 juin 2013 et ne devant pas dépasser le 27 septembre 2013;
Samuel Brisebois-Chartrand Éveline Boulianne	Animateurs spécialisés au Service des loisirs à compter du 5 juin 2013 et ne devant pas dépasser le 26 octobre 2013;
Bruno Gunther	Préposé sites et locaux au Service des loisirs à compter du 5 juin 2013 et ne devant pas dépasser le 26 octobre 2013; Saisonnier journalier au Service des loisirs à compter du 5 juin 2013 et ne devant pas dépasser le 26 octobre 2013;
Katy McLaughlin	Préposée sites et locaux au Service des loisirs à compter du 5 juin 2013 et ne devant pas dépasser le 19 octobre 2013;
Julie Chicoine	Commis à l'évaluation/taxation au Service de la trésorerie à compter du 2 juillet 2013 et ne devant pas dépasser le 20 décembre 2013, le tout selon les statuts suivants: employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail ne devant pas dépasser 24 semaines et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;
Mathieu Lavoie	Horticulteur-arboriculteur au Service d'urbanisme à compter du 5 juin 2013 et ne devant pas dépasser le 25 octobre 2013;

Nadia Caron

Secrétaire au Service d'urbanisme à compter du 5 juin 2013 et ne devant pas dépasser le 30 août 2013, le tout selon les statuts suivants: employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail ne devant pas dépasser 24 semaines et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-06-384
ENGAGEMENT – POSTE CADRE D'AGRONOME CONTRACTUEL À
TEMPS COMPLET AU SERVICE D'URBANISME**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'autoriser l'engagement de monsieur Arnaud Choquette au poste-cadre d'agronome contractuel à temps complet au Service d'urbanisme.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer un contrat de travail.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-06-385
ADHÉSION À L'ASSURANCE COLLECTIVE – POSTE DE CHEF AUX
OPÉRATIONS/FORMATION/ OSST RÉGULIER À TEMPS COMPLET AU
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accorder à monsieur Louis Poulin, chef aux Opérations/Formation/OSST régulier à temps complet au Service de sécurité incendie, l'adhésion à l'assurance collective à compter du 4 juin 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-06-386
POLITIQUE FAVORISANT LA CIVILITÉ ET LE RÈGLEMENT DES
SITUATIONS DE VIOLENCE ET DE HARCÈLEMENT EN MILIEU DE
TRAVAIL – NOUVELLE PROCÉDURE D'APPLICATION**

ATTENDU l'intention de la Ville de Boisbriand de promouvoir un milieu de travail empreint de civilité et exempt de harcèlement et de violence;

ATTENDU les discussions intervenues entre le directeur général et les directeurs de la Ville de Boisbriand;

ATTENDU la politique existante portant sur l'intégrité physique, psychologique et le harcèlement.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL

APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver la nouvelle politique favorisant la civilité et le règlement des situations de violence et de harcèlement en milieu de travail, préparée par le Service des ressources humaines et de la paie et datée du 23 mai 2013 qui remplacera la politique portant sur l'intégrité physique, psychologique et le harcèlement;

D'approuver la nouvelle procédure d'application de la politique favorisant la civilité et le règlement des situations de violence et de harcèlement en milieu de travail, préparée par le Service des ressources humaines et de la paie et datée du 23 mai 2013.

Adoptée

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Incendie à l'église Notre-Dame-de-la-Paix –
 - Remercie les pompiers de Boisbriand et des villes faisant partie de l'entraide qui ont combattu l'incendie et pour la sauvegarde des objets de culte ;
 - Les messes seront célébrées à l'école Le Sentier durant le mois de juin ainsi qu'à la Maison du citoyen et place de la culture par la suite ;
 - Les services d'entraide communautaire ont pu être pris en charge par madame Ève Bélanger et monsieur Sylvain Benoit du Service des loisirs ainsi que le CSSS et les épiciers de Boisbriand qui ont accepté de recueillir les denrées ;
 - Un comité d'action a été mis en place pour rétablir les services d'entraide et d'aide alimentaire.
 - Barrage routier le 8 juin prochain pour recueillir des dons. Appel à la générosité des citoyens.
- Travaux routiers – Cahier des chantiers dans la revue municipale Info-Boisbriand de mai – Travaux subventionnés aux 2/3 par le Programme TECQ ;
- Espace dédié aux aînés de Boisbriand au Centre communautaire après le déménagement du Service des loisirs ;
- Soirée des bénévoles – Remercie l'équipe du Service des loisirs pour la réussite de cette organisation ;

- Gala reconnaissance de l'Action bénévole scolaire – Félicitations aux récipiendaires.
 - École des Grands-Chemins Madame Maria Da Ponte
 - École du Mai Madame Lucie Lacroix
 - École Gabrielle-Roy Madame Isabelle Keable
 - École Gaston-Pilon Madame Karine Laramée
 - École Le Sentier Monsieur Gilles Morin
 - École Le Tandem Madame Samantha Marcil
 - École Jean-Jacques-Rousseau Monsieur Frédéric Vachon
- Blainville en chanson – deux jeunes de Boisbriand ont remporté les deux premiers prix – Félicitations pour leur participation.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Monsieur Gilles Sauriol, District DuGué

- Des travaux importants débutent cette année sur le territoire de la Ville – Souhaite que la surveillance des travaux soit accrue;
- Barrage routier – samedi, le 8 juin 2013. Demande la générosité des citoyens.

Madame Christine Beaudette, District Filion

- Samedi, le 15 juin 2013 – Les anniversaires de mariage (50^e, 60^e et 65^e) de couples de citoyens seront soulignés. Signature du Livre d'or ;
- Vente-débaras – 8 juin 2013 – les citoyens peuvent inscrire leur adresse sur le site Internet de la Ville ;
- Sondage de satisfaction des citoyens – Il ne reste que 20 jours pour y répondre ;
- Comptoir d'aubaines – la paroisse a besoin de vêtements d'enfants, jeunes ados en prévision de la rentrée scolaire, habits de neige, manteaux, etc. ;
- Barrage routier du 8 juin prochain – Insiste sur la nécessité d'y participer ;
- Marche de la mémoire – Remercie les participants ;
- Excuse son attitude en début de séance.

Monsieur Patrick Thifault, District Dubois

- Fête des bénévoles – Remercie les organisateurs;
- Clôture des saisons des organismes l'Oasis de Boisbriand et des Pionniers de Boisbriand;
- Travaux de réfection des secteurs est et ouest – Rencontre de consultation avec les citoyens un franc succès;
- Plainte déposée auprès du ministère des Affaires municipales (...) – Monsieur Marotte a le droit et le privilège de le faire.

Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau

- Travaux de rénovation de l'hôtel de ville sont en voie d'achèvement;
- Vente de composteurs domestiques et de baril récupérateur d'eau de plus au coût de 30 \$;
- Agenda culturel dans l'Info Boisbriand de juin;
- Ouverture de la bibliothèque le samedi 22 juin 2013; quelques travaux resteront encore parfaire mais l'établissement sera opérationnel;
 - Emprunt de 16 503 documents pendant la période du 13 au 20 mai;
 - Retour du Club des aventuriers du livre qui aura lieu du 25 juin au 23 août.
- À surveiller notre campagne sur les réseaux sociaux.

Monsieur Denis Hébert, District Labelle

- Lancement officiel de la saison des Tigres de l'association de football se déroulera le jeudi 6 juin au terrain synthétique du Collège Boisbriand. Soyez prêts pour le botté d'envoi;
- Salon des aînés – 12 juin prochain
- Ouverture de la piscine municipale du parc Pellerin – À compter du 15 juin si la température le permet et l'ouverture officielle le 22 juin 2013;
- Bon début d'été.

Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins

- Fin des activités d'hiver des organismes Oasis et Pionniers de Boisbriand;
- Ouverture officielle du Centre d'interprétation de la nature – 8 juin 2013 – Invite les citoyens à visiter ce parc;
- Salle de spectacle – Heureux du renouvellement de l'engagement de la Ville;
- Incendie de l'église Notre-Dame-de-la-Paix – Invitation aux citoyens à rapporter aux policiers ce qu'ils ont vu pour faciliter l'enquête;
- Félicitations à monsieur Aymerick St-Marseille – Premier candidats indépendant à s'annoncer officiellement;
- Le Commensal – Désolé de sa fermeture et souhaite qu'il n'y ait pas trop de répercussions sur les travailleurs de l'usine située à Boisbriand;
- Dossier Carrière Mathers – Espère un bon dénouement du dossier;
- Arrosage – Demande de respecter les restrictions;
- Bonne fête Nationale et bon été.

Monsieur David McKinley, District Dion

- Barrage routier du 8 juin 2013 – Invite les citoyens à donner généreusement;
- Jeudi, le 6 juin 2013 – 30^e anniversaire de la maison des jeunes Sodarrid – Élection du nouveau conseil d'administration;
- Fête Nationale le 23 juin 2013;
- Souper de clôture de la saison des Pionniers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Jacques Roberge

Article 6

Monsieur Normand Desjardins

Articles 3 et 5b)

Monsieur Louis Kemp

Article 5b)

Monsieur Martin Drapeau

Article 15

Monsieur Denis Marotte

Articles 7a), 13, 25 et 25

Monsieur Aymerick St-Marseille

Article 41a) et 45

RÉSOLUTION 2013-06-387

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE lever la séance 22 h 40.

Adoptée
